

Vos crédits au meilleur taux

Notre travail est de vous aider à rechercher les meilleures conditions commerciales correspondant à votre situation au moment où vous en avez besoin.

Nous vous accompagnons de l'étude à la réalisation de vos projets personnels tels que :

- le crédit immobilier pour l'achat de maison, terrain, appartement, immeuble, etc. ;
- le crédit immobilier pour vos travaux, constructions ;
- la négociation du tarif d'assurances le moins cher ;
- la renégociation de vos crédits immobilier (profitez de la baisse des taux pour faire des économies) ;
- le regroupement de tous vos crédits en un seul plus léger (immobilier, consommation ou les deux) ;
- l'optimisation de votre épargne.

Note : Finance Immo est une entreprise 100 % privée qui n'appartient à aucun groupe de banques ou d'assurances.

www.Financelmmo.com

Prêt patronal pour construction ou acquisition (dispositif "Besson")

- 1 Généralités.**
- 2 Bénéficiaires du 1% patronal.**
- 3 Combien peut-on vous prêter ?**
- 4 Le taux d'intérêt et la durée de l'emprunt.**
- 5 Conditions de location après ce crédit 1% patronal.**
- 6 En résumé.**
- 7 Questions / Réponses.**

1 - Généralités.

Des prêts à taux privilégiés peuvent être accordés aux bailleurs, investissant dans le parc locatif privé conventionné, en contrepartie d'une réservation locative au profit d'un organisme collecteur du 1 %.

2 - Bénéficiaires du 1% patronal.

➤ L'emprunteur doit être salarié d'une entreprise privée non agricole (de plus de 10 salariés).

3 - Combien peut-on vous prêter ?

Le montant du prêt devra être :

- au minimum de 15 % du prix de revient final ;
- au maximum de 40 % du prix de revient final.

4 - Le taux d'intérêt et la durée de l'emprunt.

Quelle est la durée du prêt employeur :

La durée sera de 15 ans, modulable d'un commun accord entre le salarié et le CIL ou CCI.

Taux du 1% patronal :

Le taux est de 1 % par an.

5 - Conditions de location après ce crédit 1% patronal.

L'emprunteur doit s'engager à :

- > respecter les plafonds PLI de loyers et de ressources du locataire ;
- > exercer l'option prévue l'année d'achèvement (ou de son acquisition si postérieure) de l'immeuble dans sa déclaration de revenus ;
- > respecter la contrepartie obligatoire, sous forme de réservation locative au profit du CIL ou CCI :
 - droit unique si quotité inférieure ou égale à 25 % du prix de revient final ;
 - droit de suite identique à la durée du prêt si quotité égale au moins à 25 % du prix de revient final.

Ce prêt patronal est soumis aux plafonds de ressources du PAS :

-=- Plafonds des ressources maximums dans le cadre du PAS -=-		
Composition du foyer	Zone A	Zone B ou C
1 personne	15.204 €	12.146 €
2 personnes	22.316 €	17.764 €
3 personnes	26.800 €	21.364 €
4 personnes	31.294 €	24.959 €
5 personnes	35.801 €	28.570 €
6 personnes	40.299 €	32.168 €
Par personne supplémentaire	4.498 €	3.598 €

(date de dernière mise à jour : 01/04/2007)

-=- Plafonds de loyers mensuels pour les PLI -=-				
	Zone A	Zone A bis	Zone B	Zone C
Loyer plafond	13,63 €	16,36 €	9,47 €	6,81 €

(date de dernière mise à jour : 01/04/2007)

Légende	
zone A bis	Paris et communes limitrophes.
zone A	Agglomération parisienne, Côte d'Azur, Genevois français.
zone B	Zone B1 : Agglomérations de plus de 250 000 habitants. Grande couronne autour de Paris, pourtour de la Côte d'Azur, quelques agglomérations chères, Outre-mer, Corse et Îles. Zone B2 : Autres agglomérations de plus de 50 000 habitants, Communes chères en zones littorales ou frontalières, Pourtour de l'Île-de-France.
zone C	Reste du territoire.

6 - En résumé.

Prêts à taux privilégiés pouvant être accordés aux bailleurs, investissant dans le parc locatif privé conventionné, en contrepartie d'une réservation locative au profit d'un organisme collecteur du 1 %. Cela concerne une acquisition ou une construction.

7 - Posez-nous vos questions au sujet des prêts employeur.

Comment profiter des services de Finance Immo ?

L'unique démarche à faire pour profiter de nos services gratuits est de saisir votre dossier en ligne (www.Financelmmo.com) ou de nous appeler directement par téléphone (0800 400 801). Vous serez rapidement pris en

charge par un conseiller qui vous suivra tout au long de la réalisation de votre projet.

Au maximum 48 h après la réception de votre dossier complet, vous serez contacté par l'un de nos conseillers pour faire un point ensemble sur votre projet.

Finance Immo © - RCS 443 740 121 rcs nice -741G - Siège social : 52 rue Gioffredo 06000 Nice - © Copyright Finance Immo 2001-2008. Tous droits réservés.